

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, se sont réunis en mairie, en séance publique les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël CHANDELIER, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par Roger Le Goff, le Maire sortant.

La séance, a commencée à 10h00, et s'est terminée à 11h15

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

SMIS Peter à SIMON Maxime

1 - Installation du conseil municipal et désignation du secrétaire de séance et des assesseurs

Monsieur Roger Le Goff, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Madame Véronique Savina – tête de liste « Ensemble pour Fouesnant » a recueilli 1 674 suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

1. Véronique Savina
2. Daniel Guillou
3. Catherine Le Floch
4. Jean-Loïc Jézéquellou

La liste conduite par Monsieur Bruno Merrien – tête de liste « Fouesnant Passionnément » a recueilli 3 518 suffrages soit 26 sièges.

Sont élus :

1. Bruno Merrien
2. Cécile Tabarly
3. Laurent Le Cain
4. Laure Caramaro
5. Roger Le Goff
6. Christine Jan
7. Alain Gosset
8. Cindy Baccon
9. Jean-Michel Piguel Lozac'h
10. Clarisse Morvan
11. Paul de Montecler
12. Cécile Desbois
13. Francis Touchard
14. Anne Fredou
15. Peter Smis
16. Valérie Gueguen
17. Alain Merrien
18. Anna Garcia
19. Joël Chandelier
20. Marie-Thérèse Le Goardet
21. Gildas Cornec
22. Christelle Remond
23. Maxime Simon
24. Virginie Campredon
25. Olivier Kalita
26. Marie-Christine Even

La liste conduite par Monsieur Vincent Esnault – tête de liste « Alternative Fouesnant » a recueilli 1 240 suffrages et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

1. Vincent Esnault
2. Sandrine Etesse
3. Maël Lintanf

Monsieur Roger Le Goff, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026. Le Conseil communal est réputé complet.

Monsieur Roger LE GOFF propose de désigner Madame Clarisse MORVAN comme secrétaire.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à la majorité avec 4 votes contre des nouveaux élus de « Ensemble pour Fouesnant » car ils n'avaient pas assisté au débat.

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil Municipal de notre ville de Fouesnant et s'exprime :

Pour moi c'est un moment particulier, c'est la dernière fois que je préside l'ouverture du conseil municipal.

J'ai été élu Maire de Fouesnant le 24 mars 1989. Pendant 37 ans, j'ai eu l'honneur de présider la gestion, l'organisation et l'aménagement de notre ville.

J'ai la conviction d'avoir accompli la noble mission d'un maire durant toutes ces années. Il y a eu des temps forts, des périodes plus difficiles, des missions douloureuses (décès, accidents, suicides, etc.).

Nous n'avons pas de suivi psychologique ; c'est prévu pour les différents services de l'Etat, mais pas pour les élus.

Nous avons changé de siècle. Je me rappelle le passage à l'an 2000, toute une histoire mais le lendemain, la vie n'avait pas changé. Année où les naissances étaient plus nombreuses : les bébés de l'an 2000.

Vous dire également que le visage de notre commune a évolué. La population a presque doublé : de 6 500 à 11 500 habitants.

Le type d'habitat a évolué rapidement avec plus de densité dans les centres urbains (collectifs à Moustertlin, au centre-ville impasse Armor, au Château d'eau), davantage de logements avec les bailleurs sociaux, plus de services à la santé (médecins, laboratoire d'analyses, cabinet de radiologie), davantage de commerces et rues réaménagées (place de l'Église, rue de Cornouaille, installation de Carrefour, maintien du Super U en centre-ville) mais également l'Office du tourisme à Kernevelek et le Centre nautique qui est aujourd'hui le 3^{ème} centre de Bretagne.

Il y a eu aussi la politique culturelle mise en place avec la construction de l'Archipel, avec le choix de maintenir la salle au centre-ville. Cette politique regroupe les spectacles,

la médiathèque, le conservatoire de musique et de danse, le troisième lieu et, à venir, l'ouverture d'un cinéma avec 3 salles, en gestion municipale.

Concernant l'organisation de l'administration, il y a eu la Mairie, la salle du conseil, la délivrance des CNL et passeports, les permis de construire, le renforcement de la police municipale et les caméras.

Les services techniques à Parc C'hastel disposent de nouveau matériel.

On peut noter la construction du bateau et de la barge inscrit dans le projet Life.

La ville soutient ses 140 associations, très spécifique à Fouesnant, par un soutien financier et matériel avec l'aide des services notamment pour l'organisation du Festidreuz qui a commencé à Moustierlin puis à Kerbader et enfin à Kerchann sur un terrain aménagé. Il y a aussi la mise à disposition de salles au pôle associatif de Kerourgué fraîchement rénové.

Les espaces naturels Natura 2000 et les Glénan ont pris beaucoup de temps. Le fleurissement de la ville a permis l'obtention de 4 fleurs et même de la fleur d'or. La propreté est assurée. Le cimetière bénéficie d'une extension et de travaux portant sur la mobilité et l'embellissement.

Les écoles La Garenne, Kérougué, Moustierlin se portent bien malgré la fermeture du Quinquis. La restauration comprend plusieurs salles, une cuisine de production modernisée et un office à Moustierlin. Des repas identiques sont servis dans toutes les écoles et je souhaite que cela soit pérennisé par la nouvelle majorité.

Le patrimoine inclut Saint-Sébastien, Sainte-Anne, Saint-Pierre, Fort Cigogne, la chapelle de Kerbader avec le déplacement du four à pain pour une vocation pédagogique tradition-métiers et le parvis de l'église Saint Pierre pour mettre en valeur cette église Romane.

Beaucoup de dossiers sont en archives sur les chemins côtiers pour servitude modifiée aboutie après un conflit de plus de 30 ans.

La ville à aujourd'hui une économie touristique bien présente avec les chemins de balades et les voies vélos.

En 2018 on peut noter le transfert de l'eau et de l'assainissement. La construction de la station de Penfalud a été une grande étape avec des difficultés au niveau de l'environnement et de l'urbanisme et la recherche en eau à Kerasploch qui fonctionne depuis presque 20 ans est un succès.

Le guide de toute ces années a été le POS en 1994 puis le PLU 2018 qui a été annulé et enfin l'arrêt du nouveau PLU qui va trouver toute sa puissance avec le PLH et le SCOT.

Un moment particulier à souligner dans le cadre de mes mandats a été la visite du Président Chirac qui était venu saluer le travail fait pour l'environnement par rapport à la collecte sélective avec la création des Ateliers Fouesnantais.

L'ensemble de ces réalisations, j'ai pu les réaliser avec vous, chers collègues élus, avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la mairie, sous la responsabilité du Directeur Général.

La mission d'un maire n'est jamais terminée : il faut toujours avoir des projets ; sinon l'activité s'arrête. Les besoins de notre population évoluent, il est nécessaire d'anticiper et de ne pas subir.

La situation financière est très bonne avec les deux mandats de Bruno.

Des projets sont en cours d'étude et je souhaite qu'ils puissent aboutir.

Après réflexion, j'ai pris la décision de ne pas poursuivre cette belle et noble mission qu'est le mandat de Maire au plus proche de la population.

Avec la majorité de l'équipe municipale qui avait participé avec moi au mandat 2020-2026, avec la crise Covid et la Cyber attaque, le moment était venu de passer le relais à une personne qui défendait les mêmes valeurs et les actions que nous avons réalisées ces dernières années.

Des discussions avec Bruno se sont engagées et très vite nous nous sommes retrouvés sur les principales valeurs de notre société et l'aménagement de notre commune.

C'est un contrat de confiance réciproque au service des Fouesnantais, pour servir l'intérêt général.

Je tiens à terminer en accord avec Bruno quelques dossiers comme le Cinéma, le Padel et le PLU avant d'être plus absent à la commune.

Je continuerai à poursuivre ma mission à la CCPF.

Les Fouesnantais ont choisi la liste Fouesnant passionnément. Merci pour leur confiance.

Merci à mon épouse, mes enfants et petits-enfants de m'avoir soutenu durant toutes ces années. Ils ont eu des moments heureux mais aussi des périodes plus difficiles.

Merci à vous tous et bonne continuation et vive notre belle commune de Fouesnant- Les Glénan.

Par conséquent, Roger Le Goff après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de Fouesnant, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Joël CHANDELIER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Joël CHANDELIER prend la présidence de la séance ainsi que la parole :

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

À l'aube de ma 4^e mandature en tant que conseiller municipal, c'est avec honneur et fierté que je préside, pour quelques instants — et cela pour la 3^e fois — ce nouveau Conseil municipal en ma qualité de doyen d'âge. Je ne sais pas si « doyen » est une qualité, mais on va faire comme si.

Bienvenue à tous, anciens et nouveaux élus,

Avant de passer à l'élection de notre futur maire, je profite d'avoir la parole pour rendre un hommage personnel à celui qui a été maire dans les précédentes mandatures : Roger Le Goff, appelé plus familièrement Roger, l'un des enfants de notre bonne ville de Fouesnant-les Glénan, et qui a décidé de passer la main.

Cela fait maintenant un peu plus de 35 ans que je le connais et que j'ai toujours été envers lui fidèle et loyal.

Brièvement, un petit retour en arrière me concernant pour relater ce que je lui dois.

Arrivé pour une invitation de quelques jours chez un camarade de Fouesnant en février 1989, je décide d'y rester définitivement comme locataire afin de pouvoir enfin poser mes valises après avoir bourlingué un peu partout en France et surtout sur toutes les mers et océans du monde.

Je vous ferai grâce de tout ce que j'ai pu ressentir en découvrant Fouesnant. Un mot, quand même : « qu'il fait bon vivre à Fouesnant ». C'est d'ailleurs pourquoi, en 1995, je suis devenu propriétaire en achetant la maison de mon camarade.

Et c'est en 1997, une fois libre de tout engagement professionnel, que j'ai voulu participer activement à la vie de la commune en entrant dans l'association Les Amis de Kerbader et en prenant la fonction de trésorier dans le tout nouveau Conseil

d'administration Kerbader-Pintiged Foen. Cela va me conduire tout naturellement à l'envie de participer à la vie municipale.

C'est sur ma demande à Roger que ce dernier m'accepta sur sa liste, lors des élections municipales de 2008.

Plus je côtoyais Roger, plus je l'admirais dans la manière dont il conduisait avec passion mais raison son Fouesnant, notre Fouesnant à tous. À l'aube où il passe la main dans son rôle de maire, mon admiration reste intacte, sincère et profonde, pour ce « chef » (ou ce « guide », si vous préférez) qu'il représente toujours pour moi.

À son contact, j'ai beaucoup appris. Oui, j'ai beaucoup appris, notamment de toujours rester calme et serein dans les rapports humains lorsque l'on est un élu. Je n'ai rien oublié de certaines conversations en tête-à-tête avec lui, non, rien oublié, de ce visionnaire qui me confiait : « Il faut toujours essayer d'avoir un train d'avance sans confondre vitesse et précipitation ».

Quel parcours, mon cher Roger, dont tu peux être fier.

Élu pour la première fois conseiller municipal de Fouesnant en 1983, adjoint au maire en 1985, élu la même année conseiller général du Finistère (poste que tu occuperas jusqu'en 2004, dont 10 ans de vice-présidence de 88 à 98), premier adjoint en 1987. Tu es élu maire en 1989 et tu le resteras jusqu'à ce jour.

Merci Roger, merci Monsieur le Maire (car tu l'es encore pour quelques minutes) pour tout ce que tu as fait, avec tes différents colistiers et les différents services, afin que notre bonne ville de Fouesnant-les Glénan devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Comme je le rappelais au début de mes propos, tu as décidé de passer la main à Bruno Merrien, un autre enfant de Fouesnant, qui a accepté de présenter une liste au même nom évocateur que celui de ta dernière mandature, à savoir « Fouesnant Passionnément ».

Bruno, je le connais depuis environ 25 ans et j'ai gardé de lui, entre autres, ce souvenir particulier : celui de m'avoir « éclairé » (normal pour un Chandelier) lors d'une autre de mes fonctions de trésorier (mais cette fois au Comité des fêtes de la ville), en m'apprenant l'utilisation de l'application Excel pour gérer les comptes. Au contact de Bruno par la suite, dans les deux précédentes mandatures, j'ai pu apprécier ses talents pédagogiques de synthèse dans la présentation des budgets de la ville en tant que premier adjoint et gestionnaire du budget. Voilà encore un homme que j'ai envie de servir fidèlement et loyalement dans les fonctions qu'il décidera de me confier s'il est élu maire tout à l'heure.

En attendant ce résultat, je veux vous le dire publiquement : je sais que Bruno est animé par une même passion pour continuer à mener les actions nécessaires (avec ses colistiers et le personnel des services de la ville) qui vont permettre :

- la préservation de l'environnement,
- la contribution à la lutte contre le changement climatique,
- de dynamiser l'économie locale et le tourisme,
- de conduire une politique culturelle dynamique.

Tout ceci afin que les Fouesnantais et Fouesnantaises puissent encore évoluer dans un cadre de vie que beaucoup nous envient.

Pardon de rajouter, sur un plan plus personnel, que je n'ai aucun doute sur le fait que si Bruno est élu maire, il continuera à me confier les tâches me permettant de poursuivre les actions que je mène avec les écoles, le collège et le lycée depuis 18 ans dans le domaine du lien Armée-Nation et du devoir de mémoire.

***Permettez-moi de citer Confucius, comme je l'avais déjà fait il y a 6 ans :
« Le bonheur ne se trouve pas au sommet de la montagne, mais dans la façon de la gravir. »***

Alors Bruno, si tu es élu maire tout à l'heure, je te souhaite de gravir à ta façon les marches qui mèneront au "toujours bien vivre" des Fouesnantais et des Fouesnantaises.

Je terminerai ce petit discours en vous invitant, tout au long de cette nouvelle mandature, à considérer nos différences comme une richesse et non comme un facteur limitant.

Je souhaite que les décisions soient prises en toute liberté de conscience, en faisant abstraction de l'intérêt personnel au service de l'intérêt général.

Je souhaite également que les débats de notre assemblée soient démocratiques et courtois, mais qu'ils n'affaiblissent pas pour autant la confrontation des idées.

Que l'estime, le désir et la dignité de chacun et chacune restent intacts et progressent.

Madame Clarisse MORVAN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Clarisse MORVAN dénombre trente-deux conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Pour les fonctions d'assesseurs, il est proposé de désigner un élu de chaque groupe.

- Madame Cindy BACCON
- Monsieur Maël LINTANF
- Madame Véronique SAVINA

2 - Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 33

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Bruno MERRIEN – 26 voix (vingt-six voix).

M. Bruno MERRIEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Il s'exprime :

Mesdames messieurs les conseillers, mesdames messieurs qui assistez à ce conseil, Je remercie en 1^{er} lieu nos électeurs qui nous ont fait confiance dimanche dernier, ainsi que mes co-listiers pour leurs votes ce matin

Remerciements également à Joël Chandelier pour avoir assuré la présidence de ce conseil en vue de l'élection du maire.

Ce conseil est un moment particulier dans la vie de notre ville

En effet, elle n'a compté que 2 maires depuis 1952 : Louis Le Calvez, et toi-même Roger qui lui a succédé en 1989

Je voudrais ici, publiquement, te remercier Roger pour ton engagement sans faille au service de notre ville depuis 37 ans et t'exprimer au nom de notre majorité toute notre gratitude. Cette ville, tu la connais par cœur, tu connais une bonne partie de sa population, tu connais toutes ses routes, tu l'as fait grandir pour en devenir un des fleurons de la Cornouaille.

Nous sommes encore quelques-uns autour de cette table à se souvenir du Fouesnant d'avant avec ses 5 000 habitants et son côté rural et agricole. Tu nous laisses à présent une ville offrant un cadre de vie exceptionnel, une ville bien entretenue, bien équipée en commerces et infrastructures, offrant une multitude d'activité via ses équipements et son tissu associatif, une ville respectueuse de son environnement.

Tout cela, c'est le fruit de ton travail, mené avec tes équipes (les services et tes majorités successives) que tu as dirigé en grand capitaine avec ce côté visionnaire qui a donné à notre territoire une belle avance comme dans le domaine du traitement des déchets.

Tu n'as pas compté ton temps ni l'intensité de ton engagement au détriment parfois de du temps consacré à ta famille, et j'ai une pensée ici pour ton épouse Jacqueline et pour tes enfants.

Quoi qu'il en soit, et même si certaines orientations ne sont pas partagées par tous, le bilan est là, il est beau et tu peux en être fier. Merci à toi Roger.

Le moment est donc venu de tourner la page de la mairie. Je respecte bien entendu ta décision de passer le relais sur la mairie tout en restant aux responsabilités sur la CCPF.

Je pense qu'il s'agit d'une bonne stratégie pour notre territoire qui pourra ainsi continuer sa route sans temps mort.

J'en profite également pour te remercier à titre personnel de m'avoir fait confiance sur les 2 mandats précédents comme adjoint aux finances et pour tout ce que tu m'as appris de la vie municipale.

Au moment de prendre ce rôle de maire, je mesure la responsabilité qu'est la mienne en te succédant ; j'aborde ce mandat tout d'abord avec émotion et fierté, tant c'est un honneur d'avoir la confiance des fouesnantais pour assurer ce rôle

Je l'aborde aussi avec détermination et humilité.

- **Détermination pour mener les projets pour lesquels les fouesnantaises et fouesnantais nous ont fait confiance dimanche dernier,**
- **Et humilité parce que j'ai encore beaucoup à apprendre.**

Je suis accompagné d'une équipe motivée, dotée du sens des responsabilités, affichant un mix d'expérience et de renouveau.

Comme je l'ai mentionné dimanche dernier, le temps de la campagne des municipales est maintenant derrière nous ; il me revient dès à présent d'être le maire de tous les fouesnantaises et fouesnantais.

Je souhaite que ce mandat tout aussi intensif que les précédents sur la mise en œuvre de nos projets mais à la fois différent dans les relations avec nos oppositions, chacun a un rôle à jouer à cette fin, en souhaitant notamment que nos conseils municipaux intéressent davantage notre population et deviennent un lieu de débats constructifs pour le bien de notre ville.

J'insiste également sur le lien étroit que nous souhaitons entretenir avec les fouesnantaises et fouesnantais durant de ce mandat pour lequel le top départ vient d'être donné.

Notre engagement sera à la hauteur des ambitions de notre projet

Merci à tous et Vive Fouesnant Les Glénan

3 Fixation du nombre des adjoints

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf adjoints, chiffre arrondi à l'entier inférieur.

Monsieur le Maire propose que la liste de Fouesnant Passionnément comporte seulement 8 adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

↳ décide la création de 8 postes d'adjoints.

4 - Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à huit,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 33

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Liste de Madame Cécile Tabarly, 26 voix (vingt-six voix).

La liste de Madame Cécile Tabarly, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoints au Maire :

- Madame Cécile Tabarly (1^{ère} adjointe),
- Monsieur Alain Gosset (2^{ème} adjoint),
- Madame Laure Caramaro (3^{ème} adjointe),
- Monsieur Laurent Le Cain (4^{ème} adjoint),
- Madame Christine Jan (5^{ème} adjointe),
- Monsieur Francis Touchard (6^{ème} adjoint),
- Madame Cindy Baccon (7^{ème} adjointe)
- et Monsieur Paul de Montecler (8^{ème} adjoint).

Les intéressés présents ont déclaré accepter ces fonctions.

5 - Lecture de la charte de l'élu local et Convocation du Conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Monsieur Bruno MERRIEN, maire de la commune de Fouesnant-les Glénan lit la Charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123.28).

Application de l'article L 1111-12 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales.

Convocation au Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée est la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. L'envoi par courrier se fera alors par lettre recommandée ou déposé par la Police municipale.

A ce jour, 33 élus sur 33 possèdent une adresse électronique, la convocation au Conseil municipal pourrait leur être envoyée par ce moyen.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est convenu que chaque élu confirmera par écrit son accord pour ce type d'envoi des convocations.

Madame Etesse précise que son groupe adhère à la charte de l'élu local, qui reprend la charte Anticor qu'ils ont signée en tant que liste « Alternative Fouesnant » avant les élections, et souligne l'intérêt particulier qu'ils portent aux articles n° 3 et n° 6.

Madame Savina s'exprime au nom de la liste « Ensemble pour Fouesnant » pour saluer la victoire de la majorité et la désignation du Maire. Elle souhaite travailler dans l'intérêt général des Fouesnantaises et des Fouesnantais et remercie l'électeur sur quatre qui a voté pour eux. Elle indique que son groupe sera résolument constructif, respectueux, mais aussi vigilant. Elle souhaite un bon mandat à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de question, Monsieur Le Maire clôt le débat et lève la séance

Fouesnant, le 30 mars 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN



Bruno MERRIEN

